

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Lacq energol noir (6450)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits [PC]

PC9A - Revêtements et peintures, solvants, diluants

Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Vliegenthart B.V.

Rue : Zuiderhavenweg 42

Code postal/Lieu : 4004 JJ TIEL

Téléphone : +31 (0)344 63 33 36

Telefax : +31 (0)344 63 16 16

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 (0)344 63 33 36 (Pendant les heures de bureau: 08.30 - 17.00 heures)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient 2-BUTANONE-OXIME ; HYDROCARBURES - TERPENE ; COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE). Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Composants dangereux

HYDROCARBONS, C10 - C13, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, < 2 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39 ; N° CE : 918-481-9

Poids : 10 - 25 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Aucune

DESTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484819-18 ; N° CE : 265-149-8 ; N° CAS : 64742-47-8

Poids : 2,5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

HYDROCARBONS, C10-C13, ISOALKANES, CYCLICS, < 2% AROMATICS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474196-32 ; N° CE : 918-317-6

Poids : < 2,5 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65 R66
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ ; N° CE : 265-185-4 ; N° CAS : 64742-82-1

Poids : < 2,5 %
Classification 67/548/CEE : Xn ; R65
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

2-BUTANONE-OXIME ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539477-28 ; N° CE : 202-496-6 ; N° CAS : 96-29-7

Poids : < 1 %
Classification 67/548/CEE : Canc. Cat. 3 ; R40 R43 Xi ; R41 Xn ; R21
Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Sens. 1 ; H317

HYDROCARBURES - TERPENE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119980606-28 ; N° CE : 273-309-3 ; N° CAS : 68956-56-9

Poids : 0,1 - 1 %
Classification 67/548/CEE : R10 N ; R51/53 R43 Xn ; R65 Xi ; R36/38
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 2 ; H411

COBALT BIS(2-ETHYLHEXANOATE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119524678-29 ; N° CE : 205-250-6 ; N° CAS : 136-52-7

Poids : 0,1 - 0,25 %
Classification 67/548/CEE : N ; R50/53 Repr. Cat.3 ; R62 R43
Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 2 ; H361f Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

3.3 Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

possible en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable. Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Mesures de protection

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Éviter la création de concentrations inflammable ou explosives dans les concentrations atmosphériques et l'exposition supérieur au seuil autorisé. Observer les réglementations de la protection du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conservé le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Restreindre l'accès aux locaux de stockage.

Incompatibilités de stockage

Tenir à l'écart de

Éliminer toutes les sources d'ignition. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires, voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés de commande

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Protection individuelle

Protection yeux / visage



Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection des mains



Longs gants PVC (Chlorure de polyvinyle) PE (polyéthylène) NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) L' épaisseur recommandée DIN EN 374

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : incolore
Odeur : typique et caractéristique
Valeur de seuil de détection d'odeur Non déterminé

Données de sécurité

État :		liquide	
Température de fusion/plage de fusion :		Aucune donnée disponible	
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	Non déterminé	
Température de décomposition :	(1013 hPa)	Non déterminé	
Taux d'évaporation		Non déterminé	
Point éclair :		Non déterminé	CC
Température d'ignition :		Non déterminé	
Inflammabilité (gaz, solide)		Non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité :		Non déterminé	
Seuil maximal d'explosion :		Non déterminé	
Propriétés explosives		Non déterminé	
Pression de la vapeur :	(50 °C)	<	1000 hPa

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Densité :	(20 °C)	ca.	0,915 g/cm ³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Non déterminé
Valeur pH :			aucune
Viscosité :	(20 °C)		Non déterminé
Propriétés oxydantes			Non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau		Non déterminé	

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Phototoxicité

Indications diverses

A notre connaiss. des atteintes à la santé ne sont pas apparues même en cas d'exposition prolongée.

11.4 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Informations complémentaires

le produit ne doit pas être versé dans les eaux usées sans traitement préalable (station d'épuration biologique).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.5 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
21	Nocif par contact avec la peau.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

S'assurer que les opérateurs tiennent compte du risque de sécurité. Les personnes portant un appareil respiratoire doivent être instruites en conséquence.

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Lacq energol noir
Date d'exécution : 15.05.2014
Date d'édition : 16-09-2014

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
